



Juillet 2023

Mesdames, Messieurs,

2022 a été une année de défis pour les caisses de pension. Outre les tensions géopolitiques, comme la guerre en Ukraine, on a observé une nette augmentation des taux d'inflation (parfois même à deux chiffres). L'exercice a été marqué par une forte inflation dans le monde entier et par les mesures prises par les banques centrales pour la combattre. La forte hausse des taux d'intérêt qui en a résulté a entraîné une énorme perte de valeur sur les marchés obligataires. Même les emprunts d'État mondiaux, considérés comme sûrs, ont perdu 17% de leur valeur en CHF. La crainte d'une pénurie d'énergie en Europe et d'un grave risque de récession qui en découlerait a également eu une influence très négative sur les marchés boursiers mondiaux. Même le marché suisse des actions, considéré comme défensif, a perdu près de 19% de sa valeur.

Au cours de cette année horribilis, où pratiquement toutes les classes d'actifs cotées ont perdu beaucoup de valeur, les caisses de pension suisses ont enregistré une perte moyenne de -9,66%, selon une étude de benchmark de l'UBS. Notre caisse de pension termine l'année avec une performance de placement négative de -7,2%. Dans ce contexte, notre stratégie consistant à couvrir majoritairement les risques de change par rapport aux monnaies principales pour des raisons de sécurité s'est avérée payante. Les placements correspondent aux objectifs prudents que le conseil de fondation s'est fixés.

Malgré cette perte, le conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse des assurés actifs au 31 décembre 2022 à un taux de 1,5%. Cette rémunération est donc 50% plus élevée que le taux d'intérêt de 1% fixé provisoirement et par la loi comme taux d'intérêt minimum.

Etant donné que les perspectives pour 2023 ne sont guère réjouissantes en raison de l'inflation toujours élevée et de la situation géopolitique qui prévaut toujours, le conseil de fondation a fixé le taux d'intérêt provisoire pour l'année 2023 au taux d'intérêt minimum légal de 1%. Une décision définitive sur le taux d'intérêt sera prise vers la fin de l'année en fonction de l'évolution de la situation financière à ce moment-là. Le taux de couverture, qui était de 112,8% fin 2021, a baissé à 101,3% fin 2022.

L'année 2023 a bien commencé, mais de manière volatile. Les placements de notre caisse de pension ont enregistré un rendement autour de 2 % au cours des cinq premiers mois.

Meilleures salutations

Caisse de pension
de la Société suisse de Pharmacie

Philipp Aegerter
Directeur général